

Délibération n° 2025-113
Évolution de la manifestation « Chic & Lacs » vers la nouvelle formule
« L'Art de Vivre aux Grands Lacs »

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 31
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 30/09/2025
Secrétaire de séance : Mme Sandrine THOMAS

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre 2025 à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme THOMAS Sandrine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. COMET Bernard, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme Catherine DUBOIS, M. PASCUTTO Philippe donne procuration à Mme PINCÉ Laure, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme MALLO Caroline donne procuration à Mme Françoise DOUSTE, M. SOULES ÉRIC donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. DARMAGNAC Frédéric, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. SOULÉS ÉRIC, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme GARDON Christine

Décision de l'assemblée :

Votants : **31**
Pour : **31**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Rapporteur : Madame NADAU Marie-Françoise

Contexte et évolution du projet

Le défilé Chic & Lacs, initialement prévu en octobre 2025, n'a pas pu se réaliser par manque de partenaires. En effet, seule une petite trentaine d'acteurs économiques s'étaient mobilisés et il manquait notamment des métiers de la mode pour proposer la manifestation telle qu'imaginée au départ.

Face à cette situation, il a été décidé, lors de la dernière commission économique du 24 juin 2025, de reporter la manifestation et de la retravailler avec les acteurs déjà engagés, afin de concevoir un format qui fédère davantage, leur ressemble et intègre leurs propositions.

De cette concertation est née la Fête du Commerce et de l'Artisanat – "L'Art de Vivre aux Grands Lacs", un événement plus large et fédérateur. L'objectif est de conserver le défilé de mode comme temps fort de la soirée, tout en ouvrant la manifestation à un plus grand nombre d'acteurs économiques, avec des formules de participation plus variées et adaptées à leurs attentes et une mise en valeur plus complète des savoir-faire locaux.

Tous les maires de la collectivité ont reçu la vidéo de présentation dédiée aux acteurs économiques de la manifestation revisitée, voici une synthèse du projet.

Rappel des objectifs

- Accroître la visibilité des commerçants, artisans et marchands ambulants du territoire.
- Favoriser les partenariats et les échanges interprofessionnels.
- Dynamiser l'économie locale et promouvoir la diversité des savoir-faire.
- Mettre en avant l'importance des associations de commerçants et d'artisans comme moteurs de projets intercommunaux.
- Impliquer également les petites communes, souvent moins présentes dans les grands événements.

Programme prévisionnel – Samedi 25 avril 2026 – Commune d'Ychoux - Salle polyvalente + Halle photovoltaïque extérieure de plus de 1400m²

Après-midi (14h – 20h30) – Gratuit pour le public

- Grande foire des commerçants, artisans, métiers d'art et marchands ambulants.
- Animations pour enfants et jeux, avec fond musical.
- Espaces gourmands avec Food trucks et stands du secteur des boissons (bières, vins, jus...).

Soirée (à partir de 20h30) – Entrée payante

- Défilé Chic & Lacs : métiers de la mode, beauté, coiffure, esthétique, accessoires... avec mannequins professionnels et amateurs.
- Dégustation offerte au public par les artisans de bouche et commerçants partenaires.
- Concert de clôture avec un groupe local.

Animation parallèle : Jeu-concours "Super Vitrine des Grands Lacs"

- Vitrine composée de lots et bons d'achat offerts par les commerçants, artisans et partenaires économiques.
- Les quatre associations de commerçants du territoire offriront également des chèques-cadeaux ou cartes-cadeaux pour compléter les lots.
- Un mois avant l'événement, les clients pourront tenter d'évaluer la

- Le gagnant remportera 2/3 de la vitrine, le deuxième 1/3.
- Portage par une association pour permettre aux donateurs de bénéficier d'un avantage fiscal (déduction de 60 % de la valeur du don).
- Avantage supplémentaire : les participants au concours bénéficient d'une réduction de 20 % sur leur participation à la manifestation (formules éligibles).

Tarifications – 6 formules proposées

- ✓ **Formule 1** – Exposants (commerçants, artisans, marchands ambulants, métiers d'art) : 40 € ou gratuit si le participant prend déjà part au défilé Chic & Lacs le soir.
- ✓ **Formule 2** – Espace gourmand (métiers de bouche / Food trucks / boissons) : 150 € ou équivalence en nature pour ceux qui participent aussi à la dégustation après le défilé.
- ✓ **Formule 3** – Défilé Chic & Lacs (coiffeurs, créateurs, esthéticiennes, prêt-à-porter, chausseurs, opticiens, accessoiristes, etc.) : de **75 € à 200 €**, réduction possible de 20 % pour les participants à la Super Vitrine.
- ✓ **Formule 4** – Dégustation après le défilé (artisans de bouche, commerçants de l'alimentaire) : **150 €** en nature.
- ✓ **Formule 5** – Partenaires ou sponsors : **150 € ou 300 €** selon le niveau de partenariat.
- ✓ **Formule 6** – Participation au concours Super Vitrine des Grands Lacs, jeu qui serait porté par une association : **don d'un lot ou bon d'achat de 30€ minimum** (ouvrant droit à un reçu fiscal), ouvert aux acteurs économiques engagés sur 1 des 5 formules précédente exclusivement.

Budget prévisionnel et financement

- Le budget initialement prévu pour l'organisation de la manifestation était de 20 000 €.
- L'objectif reste de concevoir un événement répondant aux attentes des acteurs économiques du territoire, même si les participations attendues sont revues à la baisse.
- Une entrée payante pour le public sera mise en place, entre 5 et 7 € (à définir), avec gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.
- La mobilisation maximale de partenaires économiques permettra de réduire la participation financière de la Communauté de Communes, via :
 - Contributions financières ou en nature (stands, animations, dégustations...).
 - Partenariats ou sponsoring selon les formules définies.

Attentes et soutien des communes du territoire

Ressources humaines et soutien attendu

- La Communauté de Communes mobilisera un maximum d'agents pour l'organisation de la manifestation, couvrant :
 - La préparation en amont.
 - Le déroulement le jour J (samedi 25 avril 2026).
 - Le démontage et la remise en ordre après l'événement.
- La Commune d'Ychoux sera fortement impliquée en mettant ses agents à disposition autant que possible. Il est demandé aux autres communes du territoire de contribuer selon leurs possibilités.

Matériel et logistique

- La ville d'Ychoux mettra gratuitement à disposition la salle polyvalente ainsi que tous les espaces annexes extérieurs nécessaires à la manifestation. Ceci inclus également beaucoup de matériel
- Les communes sont également sollicitées pour mettre à disposition du matériel :
 - Barnums, tables, chaises, bancs, et tout autre équipement utile, afin de limiter au maximum les coûts liés à la manifestation.

Communication

- Il est demandé à chaque commune de relayer la communication envoyée par la CCGL, pour informer le public et encourager la participation des acteurs économiques et plus tard des habitants.
- La manifestation s'appuiera aussi sur les associations de commerçants et artisans du territoire :
 - Association des commerçants de Biscarrosse-Ville,
 - Association des commerçants de Biscarrosse-Plage,
 - Parentis Eco.
 - AAES (Association des Acteurs Économiques de Sanguinet).

Conditions de maintien

La manifestation sera confirmée d'ici fin 2025 si :

- Un nombre minimum de participants est atteint pour garantir la qualité de l'évènement.
- Les engagements financiers ou en nature des partenaires sont sécurisés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider l'évolution du format initial « Chic & Lacs » vers « L'Art de Vivre aux Grands Lacs ».
- D'approuver les tarifications appliquées aux partenaires.
- D'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des conventions nécessaires à l'organisation.
- De solliciter le soutien des municipalités et des services communautaires pour la communication, la logistique et la mobilisation des ressources humaines.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 07 octobre 2025

Secrétaire de séance,



Sandrine THOMAS



La Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le : 20/10/2025

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251007-2025-113-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025